Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

N°178T/2025 du 02 octobre 2025

ARRETE PORTANT DISPOSITION EN MATIERE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Bouxwiller,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et liberté des régions, des départements et des communes,

Vu les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Considérant, le danger pour la circulation et la sécurité publique,

Considérant, la demande de la société CRJ & HD, représenté par Mr ROURE Jérémy pour des travaux d'enfouissement de réseaux télécom à Bouxwiller.

ARRETE

Article 1

Le stationnement de tout véhicule sera interdit du lundi 06 octobre à 07h00 jusqu'au vendredi 24 octobre 2025 à 18h00, dans la rue du Vignoble, la rue de la Faisanderie et la rue de Riedheim à Bouxwiller.

Article 2

La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouxwiller.
- M. le Commandant du SIS 67.
- M. le Chef de la Police Municipale.
- Publiée selon les usages locaux.
- Au demandeur.

Bouxwiller, le 02 octobre 2025

Le Maire :

Patrick MICHEL

VILLE DE BOUXWILLER 67330